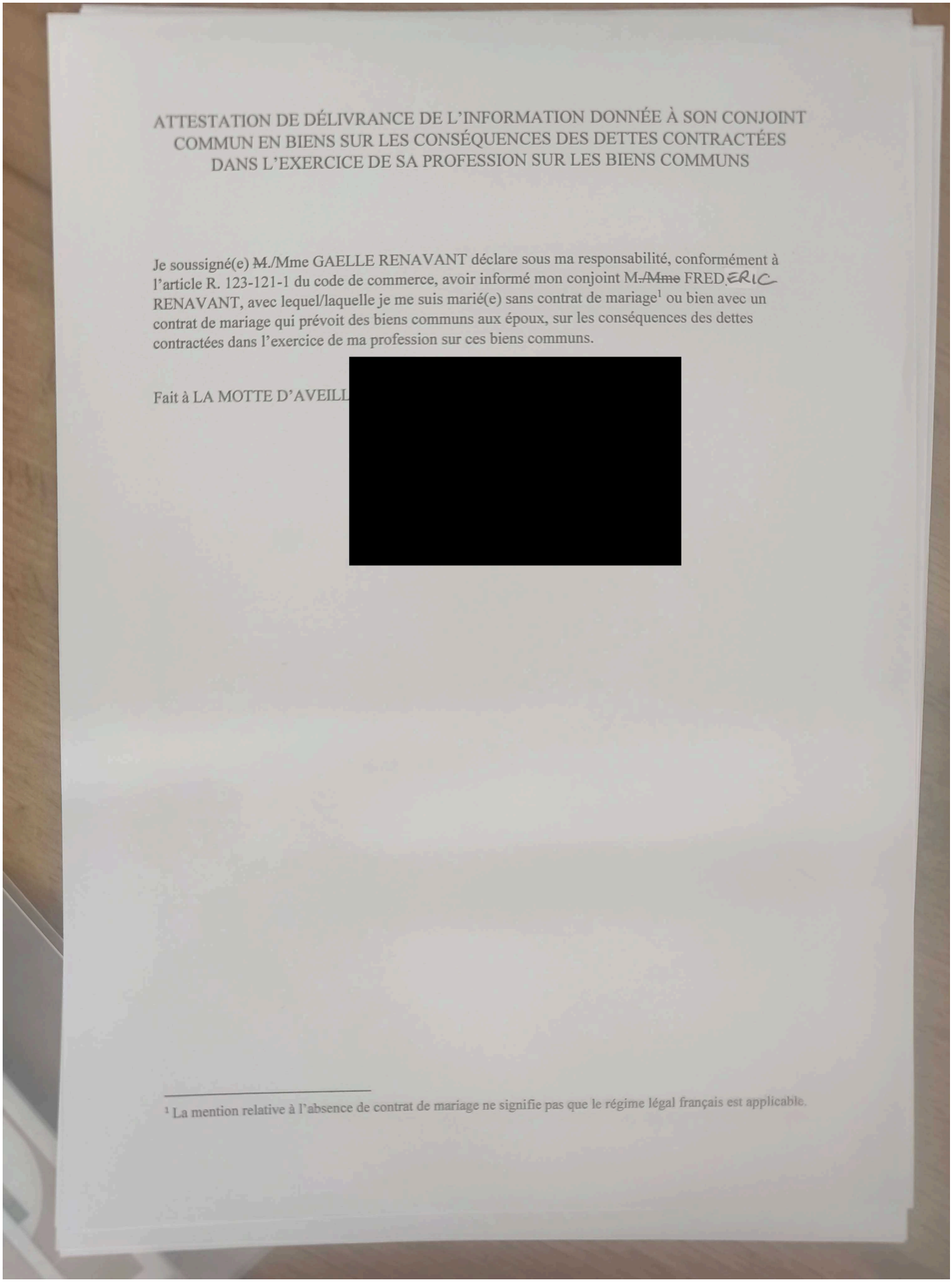
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé



ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

Je soussigné(e) ~~M.~~/Mme GAELLE RENAVANT déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint ~~M./Mme~~ FREDERIC RENAVANT, avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage[1] ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à LA MOTTE D'AVEILL [redacted]

[1] La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.